

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance Ordinaire du 10 février 2021

**Présents :** Jean-Claude GIRARD, Yves DOUSSOT, Géraldine CHEDOZ, Valérie MASSET, Catherine LONJARET, Marc BEGIN, Daniel PERROT, Karine WURSTER, Patrick CHANDON, Flora MAZURE, Alain NOIROT, Laurence LIEFROID, Alain ROBERT

**Absents :** Estelle CHARY-SMOLAREK, excusée  
Jean-Michel MONIN, pouvoir à Jean-Claude GIRARD  
Adeline JEUNOT, pouvoir à Valérie MASSET  
Christine LANIER, excusée  
Andréa MONNIOT, excusée  
Thierry NOEL, en retard arrivé à 20h25 (point 2 de l'ordre du jour)

**Secrétaire de séance :** Flora MAZURE

Approbation du compte-rendu du 02 décembre 2020

Avant-propos : l'actualité préfectorale nécessite l'ajout d'un point à l'ordre du jour initial. En effet, le plan de relance lié aux contraintes sanitaires actuelles simplifie dans l'urgence les démarches de sollicitation de subventions d'Etat. L'avancement du projet d'extension de la salle de restauration permet de solliciter la DETR et la DSIL 2021, dont les dossiers simplifiés sont à transmettre au plus tard le 15 février 2021. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter la campagne de subventionnement 2021 au titre de la DETR et de la DSIL, pour ce faire, l'autorisation de l'assemblée délibérante est nécessaire.

### **0/ Sollicitation du Concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'année budgétaire 2021 pour le financement du projet d'extension de la salle de restauration scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 03 juillet 2019, l'assemblée délibérante a avalisé le projet d'extension de la salle de restauration scolaire. Depuis lors, les études menées ont permis d'établir le montant prévisionnel d'exécution à 472 921.53 € HT, comprenant une enveloppe financière de travaux estimée à 430 000,00 € HT. Le recours à l'emprunt financera ce projet d'envergure et structurant pour la Commune d'Ouges dont la démographie est en constante expansion depuis 2007.

Monsieur le Maire évoque les possibles financements publics que peuvent être sollicités pour accompagner ce projet. Il présente les dispositifs préfectoraux que sont la DETR et la DSIL. A la lecture des circulaires, il propose de solliciter les concours financiers suivants et présente le plan de financement prévisionnel :

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible à la DETR et/ou DSIL	pourcentage	montant du financement
DETR	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité	472 921,53 € HT	30 %	141 876,45 €
DSIL	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité	472 921,53 € HT	50 %	236 460,77 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	<input checked="" type="checkbox"/> emprunt <input type="checkbox"/> fonds propres	472 921,53 € HT	20 %	94 584,31 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		472 921,53 € HT	80 %	331 045.08 €

En ce sens, il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à entamer les démarches nécessaires auprès de l'Etat afin de solliciter les concours financiers sus exposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **CONFIRME** son projet d'extension de la salle de restauration emportant un engagement financier prévisionnel de 472 921,53€ HT.
- ▶ **SOLLICITE** le concours financier de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL à hauteur respective de 30 et 50%.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer, après délivrance de l'autorisation de commencer l'opération, les marchés concernés et tout autre acte permettant la bonne exécution du présent délibéré.

### **1/ Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire rend compte de la lettre de Monsieur Alain DENUIT, conseiller municipal, informant de sa démission des fonctions électives qui lui ont été dévouées par scrutin du 15 mars 2021.

En vertu des dispositions de l'article L.2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire en a informé le représentant de l'Etat le 09 février 2021.

L'Assemblée prend acte de la vacance de poste de conseiller municipal.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur le Maire déclare installer Madame Estelle CHARY-SMOLAREK suivant l'ordre du tableau.

Le Conseil Municipal :

- ▶ **PREND ACTE** de l'installation de Madame Estelle CHARY-SMOLAREK en remplacement de Monsieur Alain DENUIT, démissionnaire en date du 29 janvier 2021.

### **2/ Rapport annuel de la S.P.L.A.A.D.**

En l'absence du membre désigné, Monsieur Jean-Michel MONIN, ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

Le conseil municipal :

- ▶ **PREND ACTE** de la modification de l'ordre du jour.

### **3/ Autorisation de cessions parcellaires au bénéfice de la S.P.L.A.A.D.**

Monsieur le Maire informe de la proposition d'acquisition formulée par la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise ».

L'aménagement du parc d'activités de Beauregard rend nécessaire l'acquisition des fossés agricoles intégrés à son périmètre afin de faciliter son exploitation.

Les parcelles ZR71 et ZR72, propriétés de la Commune d'Ouges, répondent aux nécessités d'acquisition sus exposées. En ce sens, la SPLAAD formule une proposition financière à l'assemblée délibérante à hauteur de 6,50€ du m<sup>2</sup>, après avis de France Domaine, pour la somme globalisée de 2 678,00€ (soit 412 m<sup>2</sup>) et précise prendre à sa charge l'ensemble des frais de cession.

Monsieur le Maire exprime que la parcelle concernée n'emporte aucune plus-value particulière au bénéfice de la Commune et propose de procéder à la cession parcellaire telle que formulée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **ACCEPTE** la proposition de cession telle que formulée par la SPLAAD,
- ▶ **DIT** que la somme de 2 678,00€ devra être intégrée au budget primitif 2021,
- ▶ **RAPPELLE** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

#### **4/ Modification de la composition des commissions communales**

Par suite du délibéré procédant à l'installation de Madame Estelle CHARY-SMOLAREK, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de modifier la composition des commissions afin de prendre en considération les souhaits d'intégration du conseiller entrant. Il rappelle qu'en vertu de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, chaque assemblée a la possibilité de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil en amont des séances tenues afin de faciliter la prise des décisions municipales.

Par délibération en date du 03 juin 2020, l'assemblée a créé les commissions permanentes suivantes :

- Commission des Finances
- Commission des Activités Economiques et des Affaires Agricoles
- Commission de l'Urbanisme et du Logement
- Commission de la Communication
- Commission « Vie Quotidienne » (Sports, Loisirs, Culture, Vie Associative, Commerces et Festivités)
- Commission des Aînés
- Commission du Développement Durable, du Fleurissement et des Illuminations
- Commission de l'Enfance et de la Jeunesse
- Commission des Affaires Scolaires
- Commission de la Voirie et de la Sécurité Routière
- Commission des Bâtiments et du Cimetière

Madame Estelle CHARY-SMOLAREK candidate pour intégrer les Commissions des Aînés et de la Vie Quotidienne.

A cette occasion, Monsieur le Maire propose de prendre en considération la demande d'une administrée, Madame PAJONK, d'intégrer la commission des Aînés en tant que membre extérieur pour apporter son expérience professionnelle à l'étude des dossiers communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DEFINIT et ETABLIT** les commissions communales et leur composition, vu le tableau annexé.

<b>Dénomination de la commission</b>	<b>Conseillers Municipaux</b>
Commission des Finances	Jean-Michel MONIN, Daniel PERROT, Valérie MASSET, Andréa MONNIOT, Yves DOUSSOT, Géraldine CHEDOZ
Commission des Activités Economiques et des Affaires Agricoles	Jean-Michel MONIN, Daniel PERROT, Alain NOIROT, Alain ROBERT, Marc BEGIN, Catherine LONJARET
Commission de l'Urbanisme et du Logement	Jean-Michel MONIN, Yves DOUSSOT, Marc BEGIN, Alain ROBERT, Alain NOIROT, Flora MAZURE, Christine LANIER, Thierry NOEL, Andréa MONNIOT, Adeline JEUNOT, Valérie MASSET, Daniel PERROT
Commission de la Communication	Yves DOUSSOT, Daniel PERROT, Jean-Michel MONIN, Adeline JEUNOT, Andréa MONNIOT, Laurence LIEFROID, Géraldine CHEDOZ, Patrick CHANDON

Commission « Vie Quotidienne » (Sports, Loisirs, Culture, Vie Associative, Commerces et Festivités)	Yves DOUSSOT, Catherine LONJARET, Karine WURSTER, Patrick CHANDON, Géraldine CHEDOZ, Laurence LIEFROID, Christine LANIER, Andréa MONNIOT, Daniel PERROT, Estelle CHARY-SMOLAREK
Commission des Aînés	Yves DOUSSOT, Catherine LONJARET, Alain ROBERT, Flora MAZURE, Christine LANIER, Andréa MONNIOT, Jean-Michel MONIN, Daniel PERROT, Karine WURSTER, Estelle CHARY-SMOLAREK – <i>Membre extérieur : PAJONK Martine</i>
Commission du Développement Durable, du Fleurissement et des Illuminations	Yves DOUSSOT, Daniel PERROT, Jean-Michel MONIN, Valérie MASSET, Andréa MONNIOT, Adeline JEUNOT, Patrick CHANDON, Catherine LONJARET
Commission de l'Enfance et de la Jeunesse	Géraldine CHEDOZ, Yves DOUSSOT, Flora MAZURE, Andréa MONNIOT, Karine WURSTER
Commission des Affaires Scolaires	Géraldine CHEDOZ, Jean-Michel MONIN, Yves DOUSSOT, Valérie MASSET, Adeline JEUNOT, Thierry NOEL
Commission de la Voirie et de la Sécurité Routière	Jean-Michel MONIN, Yves DOUSSOT, Marc BEGIN, Alain ROBERT, Alain NOIROT, Patrick CHANDON, Thierry NOEL, Daniel PERROT
Commission des Bâtiments et du Cimetière	Jean-Michel MONIN, Yves DOUSSOT, Valérie MASSET, Marc BEGIN, Alain ROBERT, Patrick CHANDON, Thierry NOEL, Catherine LONJARET

## **5/ Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public**

Monsieur le Maire évoque la situation exceptionnelle et particulière d'un ancien résident Ougeois.

Dans un souci d'accompagner ce contexte exceptionnel, Monsieur le Maire propose d'édicter une autorisation d'occupation temporaire du domaine public exceptionnelle dans le souci de palier à un relogement d'urgence et dans le seul cadre du suivi d'une formation professionnelle. Cette décision est également souhaitable dans le cadre de la protection de personnes vulnérables face à la pandémie de Covid-19.

Toute occupation temporaire du domaine public s'établit moyennant une redevance.

Dans un souci de transparence, il précise qu'il sera proposé la demande précédemment évoquée de stationner temporairement, pour une durée maximale de 3 mois, moyennant un tarif journalier de 3,00€ soit la somme maximale de 90,00€ pour mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour et 3 voix contre :

► **DEFINIT** une tarification d'occupation temporaire du domaine public pour permettre à l'autorité exécutive de favoriser un relogement d'urgence temporaire à hauteur de 3,00 € par jour d'occupation.

## **6/ Questions diverses**

### Monsieur le Maire informe :

- De l'installation de la Plateforme GIPHAR sur une surface 40 000 m<sup>2</sup> au sein de la zone d'activités de BEAUREGARD, entraînant la création de 80 emplois.
- Que sera soumis au délibéré de l'assemblée la cession de l'immeuble communal dit COLLIN/BREDIN à l'occasion de la prochaine séance de conseil municipal.
- De la teneur de la correspondance adressée conjointement par les Maires relevant du secteur de la brigade de Gendarmerie de Quétigny à l'intention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Par ce courrier, lié au projet de loi prévoyant le redécoupage des missions de police et de gendarmerie, les élus locaux font valoir leur attachement à leur Brigade de Quétigny.
- Qu'une procédure de révision du PLUi-HD sera engagée en 2021 afin de parfaire à sa rédaction et y apporter les ajustements nécessaires à l'issue de sa première année d'application.
- Qu'une enquête municipale sera proposée aux ougeois afin que ceux ayant connu des détériorations en lien avec l'épisode de sécheresse de la période estivale 2020 se fassent connaître dans la cadre d'une procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle.
- Qu'un radar fixe dernière génération sera très prochainement implanté sur la M968.
- Qu'un projet d'installation de systèmes de vidéosurveillance aux abords des écoles et du centre L.E. LAMY est en cours.

### Yves DOUSSOT (1<sup>er</sup> Adjoint) informe :

- Que la Commission Communication s'est prononcée favorablement à la mise en place du service de proximité dit CityAll proposé par le prestataire du journal électronique d'informations. Ce service, tarifé 1000€ par an sans engagement, permet de retranscrire l'actualité du panneau lumineux sur une application smartphone. Il permet également aux administrés de transmettre à la Mairie via la même application toute information qu'ils jugeraient utiles. Des comparatifs d'offre ont été menés, Lumiplan ressortant avec un meilleur rapport/qualité/prix
- Que le projet de restructuration du site d'accueil d'un terrain de football homologué FFF se chiffre à 800 000,00€ hors subventions et dépollution du site. Des projets d'investissement d'envergure étant déjà envisagé et mené par la municipalité, il ne sera pas donné suite favorable à l'installation de cet équipement sportif. Afin d'accompagner l'ascension du FC Ouges, la municipalité peut envisager de prendre en charge les frais financiers de location de terrains homologués pour chaque saison, sous réserve de l'accord de l'assemblée délibérante.
- Qu'un nouveau terrain communal pourra être mis à disposition de l'association DEFIS21 afin de permettre la réalisation de leur projet de maraichage sous serres. En effet, le premier terrain mis à disposition par convention ne permet pas, au regard des documents d'urbanisme, l'implantation des serres de manière réglementaire et conforme à leur projet.
- Que la Commission Cimetière sera réunie après réception de différents devis permettant d'étudier pleinement le projet d'aménagement du cimetière, notamment la création de cave-urnes afin de compléter l'offre actuelle.

### Géraldine CHEDOZ (2<sup>ème</sup> Adjointe) informe :

- De la proposition de fusion d'établissements scolaires faite par l'Inspection de l'Education Nationale afin de palier aux divergences d'effectifs croissantes entre l'école maternelle (34 élèves prévisionnels pour la rentrée 2021/2022) et l'école élémentaire (79 élèves en prévisionnel). Ce système aurait permis de répartir la totalité des effectifs scolaires librement entre les deux établissements. Au vu des contraintes engendrées par cette option, la Commission des Affaires Scolaires, après avoir étudié les différents schémas et avoir été pleinement éclairée, s'est prononcée défavorablement à la fusion à l'unanimité de ses membres.